



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultrex HI

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultrex HI
Numéro du produit	7867/21477
UFI	UFI: SESP-30PH-E009-07KR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Détergent.
--------------------------	------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
Fabricant	Cole & Wilson Ltd Nabbs Lane Chemical Works Nabbs Lane Slaithwaite Huddersfield HD7 5AT Tel: 01484 842353 info@coleandwilson.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm)
Numéro d'appel d'urgence national	(DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar) (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790 (CH) STIZ, tel. 145 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222 worldwide: http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS) (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420 (GB) NHS 111 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66 NHS Direct 111 (GB)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Sultrex HI

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2'-iminodiethanol (1:1), Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl), SODIUM DI-OCTYL SULPHOSUCCINATE , Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide, 2-Propylheptanol, ethoxylated
Étiquetage des détergents	5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, 5 - < 15% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface cationiques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2-(2-butoxyethoxy) ethanol		10-15%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
Classification Eye Irrit. 2 - H319		
White Mineral Oil (Petroleum)		5-10%
Numéro CAS: 8042-47-5	Numéro CE: 232-455-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487078-27-0015
Classification Asp. Tox. 1 - H304		

Sultrex HI

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2'-iminodiethanol (1:1) 5-10%		
Numéro CAS: 26545-53-9	Numéro CE: 247-784-2	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) 5-10%		
Numéro CAS: 68155-07-7	Numéro CE: 931-329-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490100-53-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411		
SODIUM DI-OCTYL SULPHOSUCCINATE 3-5%		
Numéro CAS: 577-11-7	Numéro CE: 209-406-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119491296-29-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide 3-5%		
Numéro CAS: —	Numéro CE: 932-051-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565112-48-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412		
2-Propylheptanol, ethoxylated 1-3%		
Numéro CAS: 160875-66-1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		
DIÉTHANOLAMINE <1%		
Numéro CAS: 111-42-2	Numéro CE: 203-868-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488930-28-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373		

Sultrex HI

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Sultrex HI

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

DIÉTHANOLAMINE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 3 ppm 15 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL

- Industrie - Inhalatoire; : 101.2 mg/m³
- Industrie - Cutanée; : 20 mg/kg/jour
- Industrie - Inhalatoire; : 67.5 mg/m³
- Consommateur - Inhalatoire; : 34 mg/m³
- Consommateur - Cutanée; : 10 mg/kg/jour
- Consommateur - Orale; : 1.25 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
- eau de mer; 0.1 mg/l
- Sol; 0.4 mg/kg

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (CAS: 68155-07-7)

DNEL

- Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.16
- Industrie - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.09
- Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73.4 mg/m³
- Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.7 mg/m³
- Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.056
- Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 6.25

Sultrex HI

PNEC	eau douce; 0.007 mg/l
	eau de mer; 0.0007 mg/l
	rejet intermittent; 0.024 mg/l
	Sédiments; 0.0424 mg/kg
	Sol; 0.0189 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées; 830 mg/l

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 85 mg/kg bw/day
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 42.5 mg/kg bw/day
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.425 mg/kg bw/day

PNEC	- eau douce; 0.268 mg/l
	- eau de mer; 0.0268 mg/l
	- rejet intermittent; 0.055 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 5.6 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kg dw
	- Sédiments (eau de mer); 8.1 mg/kg dw
	- Sol; 35 mg/kg dw

MONOPROPYLENE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 186 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m ³

PNEC	- eau douce; 206 mg/l
	- eau de mer; 26 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 572 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/l
	- Sol; 50 mg/kg dw
	- Station d'épuration des eaux usées; 20000 mg/l

Fatty acids, C18 unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

PNEC	eau douce; 0.00191 mg/l
	eau de mer; 0.000191 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 2.96 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.58 mg/kg dwt
	Sédiments (eau de mer); 0.058 mg/kg dwt

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Safety glasses with side-shields (EN 166).

Protection des mains Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)

Autre protection de la peau et du corps Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing

Sultrex HI

Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 7.0-8.0
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.98 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	>200°C
Viscosité	90 cP @ 20°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Réducteurs forts.
------------------------	---------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	72 961,37
-------------------	-----------

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
------------	--

Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
-----------	--

Sultrex HI

Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 410,0

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 2 410,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 764,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 764,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 29,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 29,0

Polyethyleneglycol 400 Monooleate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

Sultrex HI

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 2 001,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀) 2 001,0
mg/kg)

Espèces Rat

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 85 mg/kg, Orale, Rat LOAEL 145 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 440 mg/kg, Cutanée, Souris

2-Propylheptanol, ethoxylated

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

MONOPROPYLENE GLYCOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 22 000,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 22 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀) 2 001,0
mg/kg)

Espèces Lapin

Fatty acids, C18 unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 2 001,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀) 2 001,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Fertilité - NOAEL 1000 mg/kg, Orale, Rat fertilité

DIÉTHANOLAMINE

Toxicité aiguë - orale

Sultrex HI

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	1 140,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	1 140,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	8 201,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	8 201,0
Cancérogénicité	
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, : >100 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: >50 mg/l, Algues

White Mineral Oil (Petroleum)

Toxicité Not toxic

Polyethyleneglycol 400 Monooleate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >100 mg/l, *Carassius auratus* (cyprin doré)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Algues

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2.4 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 3.2 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 3.9 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Sultrex HI

Toxicité chronique - poissons
aux premiers stades de leur
vie NOEC, 28 jours: 0.32 mg/l,

Toxicité chronique -
invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.07 mg/l, Daphnia magna

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 1-10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés
aquatiques CE₅₀, 48 hours: 1-10 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes
aquatiques CL₅₀, 72 hours: 10-100 mg/l, Algues
EC₁₀, 72 jours: 1.5 mg/l, Algues

Toxicité aiguë -
microorganismes CE₅₀, 17 heures: 63 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons
aux premiers stades de leur
vie NOEC, 72 jours: 0.1-1 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique -
invertébrés aquatiques CE₂₀, 32 jours: 0.27 mg/l, Invertébrés d'eau douce

MONOPROPYLENE GLYCOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés
aquatiques CE₅₀, 48 hours: 43500 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes
aquatiques CE₅₀, 96 heures: 19000 mg/l,
CE₅₀, 96 heures: 19100 mg/l, Skeletonema costatum

Toxicité aiguë -
microorganismes NOEC, 18 heures: 20000 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

Fatty acids, C18 unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1.91 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés
aquatiques CE₅₀, 48 heures: 2.23 mg/l, Daphnia

Toxicité aiguë - plantes
aquatiques CE₅₀, 72 heures: 2.14 mg/l, Algues

DIÉTHANOLAMINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 1460-2100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés
aquatiques CE₅₀, 48 hours: 55-122 mg/l, Daphnia magna

Sultrex HI

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 hours: 2.2 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable. >70% Readily biodegradable

Sorbitan oleate

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

White Mineral Oil (Petroleum)

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable. Non facilement biodégradable.

Polyethyleneglycol 400 Monooleate

Persistance et dégradabilité Easily biodegradable

Biodégradation - 60%: > 28 jours

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

Persistance et dégradabilité Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradation - Dégradation (%) 92.5: 28 jours

Fatty acids, C18 unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

Biodégradation - >70%: 56 jours

DIÉTHANOLAMINE

Biodégradation - 93%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage 1

Sorbitan oleate

Potentiel de bioaccumulation Aucun potentiel de bioaccumulation.

Sultrex HI

White Mineral Oil (Petroleum)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

Potentiel de bioaccumulation FBC: 65.36,

Coefficient de partage log Pow: 3.75

DIÉTHANOLAMINE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: <1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Sorbitan oleate

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

White Mineral Oil (Petroleum)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Fatty acids, C18 unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

Sultrex HI

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

à l'annexe II de la convention

Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to change of UFI number
Date de révision	08/06/2021
Révision	7
Remplace la date	22/05/2019
Numéro de FDS	7867/21477
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.